



2 150 emplois supplémentaires seront supprimés en 2019 à la DGFIP, s'ajoutant aux 40 000 suppressions depuis vingt ans dans les sphères fiscale, comptable et foncière. Nous sommes la seule administration qui subit un tel traitement. C'est un triste record dont les agents et les usagers se seraient bien passé.

Est-ce à dire que dans l'esprit de nos dirigeants nombre de missions ne sont pas utiles ? Comment expliquer autrement cet acharnement contre la DGFIP ?

Plusieurs ministres nous ont dit : « Ne vous inquiétez pas, la DGFIP est au coeur de la république »

Pourtant, le choix qui est fait année après année par les gouvernements successifs est celui d'affaiblir le coeur de la République.

17 emplois supplémentaires supprimés en 2019 en Gironde quand notre administration doit faire face à la mise en place du prélèvement à la source, et qu'elle a besoin d'être encore plus efficace en matière de contrôle fiscal et de contrôle de la dépense publique, c'est intolérable !

Cela signifie que les restructurations vont continuer à se multiplier, et que le service public sera davantage désorganisé, soumis à la seule règle de l'austérité.

Ces suppressions d'emploi, amplifient les difficultés déjà existantes pour réaliser les missions et continuent de dégrader nos conditions de travail, et aggravent considérablement les risques psycho sociaux,

La diminution des moyens touche à l'absurde. Pour exemple : Pour le prélèvement à la source, il y a seulement 2 connexions informatiques pour l'application CONSULT-PAS par service alors que tous les agents amenés à renseigner les usagers en ont besoin pour savoir ce qui se passe sur un prélèvement erroné !

Mais plus rien ne nous surprend dans notre administration... On change les termes utilisés, mais pour poursuivre les mêmes politiques...

Les agents des Finances publiques n'ont pas à être des boucs émissaires ! Ils dénoncent l'injustice fiscale et sont particulièrement attachés au Service public

Une fiscalité socialement juste et efficace c'est :

- ▶▶ augmenter la progressivité de l'impôt sur le revenu pour que chacun puisse contribuer selon ses moyens.
- ▶▶ rétablir l'Impôt sur la Fortune. Il faut aussi réhabiliter une taxe d'habitation socialement juste en tenant davantage compte des revenus (permet de financer les territoires).
- ▶▶ moduler l'Impôt sur les Sociétés en fonction du comportement social et environnemental des entreprises et en rétablissant un système par tranches.
- ▶▶ supprimer les niches fiscales socialement et écologiquement inutiles, la plus scandaleuse étant le CICE.
- ▶▶ limiter au maximum les impôts indirects (par exemple en baissant très fortement la TVA pour les produits et services de première nécessité, dont l'alimentaire, le gaz et l'électricité, les transports en commun, etc).
- ▶▶ sortir de l'impasse de la TICPE (Taxe sur les énergies) en taxant, non pas les consommateurs, mais les compagnies pétrolières ainsi que les grandes entreprises de transport routier ou aérien, et les sociétés d'autoroutes. Il faut taxer comme il se doit les transactions financières en affectant une partie des recettes à l'environnement, développer un réseau SNCF dense et économiquement abordable pour tous, développer une véritable politique publique favorisant les énergies non polluantes.
- ▶▶ abroger la CSG et réhabiliter le principe de cotisation pour financer la protection sociale (sécu, maladie, indemnités chômage, etc), en augmentant la part dite patronale des cotisations sociales (augmentation du salaire « super brut »).
- ▶▶ garantir l'équité fiscale par le maintien des moyens en emploi au sein de la DGFIP.

NON, LE PRELEVEMENT A LA SOURCE NE PASSE PAS !!

Pendant que le Ministre Gérald DARMANIN se félicite sur les réseaux sociaux et sur les chaînes de télévision de la modernité de la réforme du recouvrement de l'impôt, les collègues chargés de répondre aux questions des contribuables et de résoudre leurs problèmes vivent une réalité sensiblement différente et beaucoup moins idyllique. En effet, **bon nombre d'agents étant amenés à recevoir le public n'ont toujours pas reçu de formation au Prélèvement à la Source** alors que celui-ci est déjà en place et que l'affluence aux guichets d'accueil est en forte augmentation.

Voici quelques réalités :

- Parce que nous ne sommes plus assez nombreux pour vous accueillir ou vous répondre,
 - par endroits, fermeture ponctuelle de l'accueil pendant 2 heures, afin de pouvoir traiter les très nombreuses demandes déjà en instance et ce, sans préavis...
 - Les contribuables Girondins mettent parfois des heures à obtenir un conseiller s'ils appellent le Centre de Contact de VALENCE (Drôme)

- Parce que nous ne sommes pas tous formés,
 - le Centre Prélèvement Service de Lyon invite les usagers ayant des questions « complexes » à **rappeler plus tard...**

- Et dans le monde merveilleux du prélèvement à la source,
 - En début de semaine, **malgré les annonces qui avaient été faites, les usagers ne pouvaient toujours pas effectuer la mise à jour de leur situation pour que leur taux de prélèvement soit modifié en conséquence.**
 - la modification du taux de prélèvement ne pourra être effective sur la fiche de paye que 2 ou 3 mois plus tard, contrairement à ce qu'annonce Mr DARMANIN, et ce, compte tenu des délais de transmission.
 - un contribuable pourra modifier son taux de prélèvement à la hausse sans restriction, mais à la baisse sous conditions...Mais cela, personne n'a osé l'annoncer officiellement...
 - En cas de sur-prélèvement, dans la plupart des cas le remboursement ne se fera qu'en septembre de l'année suivante ...

Dès la fin du mois de janvier, lorsque la majorité des salariés auront été prélevés, le manque de personnel et de formation ne pourra qu'impacter davantage la qualité du service rendu aux usagers.

Tel qu'il est mis en place, le prélèvement à la source est une aubaine pour les finances de l'Etat puisque ce dernier encaisse des recettes en temps réel, mais ne l'est pas pour les finances du contribuable qui en cas de changement de situation pourra se voir appliquer jusqu'à 3 taux de prélèvement différents sur une même année et ne sera remboursé que des mois plus tard en cas de sur-prélèvement !

Les organisations syndicales des Finances Publiques de Gironde n'accepteront pas que les personnels puissent être tenus pour responsables de toutes ces difficultés car ils font ce qu'ils peuvent avec le peu de moyens qu'on leur a donnés.